Conférence des évêques de France
DIALOGUE, BIEN COMMUN ET AMITIÉ SOCIALE

Observatoire Innovation & société

Fiche n° 3
Novembre 2026

L'IA peut-elle devenir un compagnon de vie ?

Dans le prolongement de la fiche n°2 de notre série, qui analysait l'évolution de nos usages en matière d'intelligence artificielle générative entre 2022 et 2026, nous vous proposons dans ce nouveau texte une réflexion sur les « IA sociales » et sur les nombreuses questions que ces applications soulèvent.

Depuis l'arrivée de l'IA générative, fin 2022, la technologie connaît une phase de croissance inédite depuis l'avènement d'internet et bouleverse de nombreux domaines de l'activité humaine. Parmi ces bouleversements, celui affectant les relations personnelles est à la fois l'un des plus importants et, curieusement, l'un des moins discutés dans le débat public. Pour cette raison, l'Observatoire Innovation & Société a souhaité mettre en lumière le phénomène des « IA compagnons » et proposer quelques repères pour guider les citoyens – croyants ou non – dans cette mutation anthropologique sans précédent.

IA compagnons ou IA sociales : qu'est-ce que c'est ?

Les IA compagnons sont des agents conversationnels qui offrent la possibilité à leurs utilisateurs de dialoguer avec eux, comme s'ils étaient « humains ». De nombreuses *start-up* se sont lancées sur ce créneau et proposent des services variés : l'IA propose d'être votre coach, votre psychologue, votre ami, votre amant, voire même simuler la personnalité de vos proches défunts, dans le cas des « *deadbots* ». Certaines applications, comme Replika, vont même jusqu'à inciter leurs abonnés à se marier avec les personnages virtuels qu'elles proposent.

Il est important de garder à l'esprit que les utilisateurs d'IA compagnons sont avant tout les clients d'une industrie du numérique qui cherche activement à rentabiliser les investissements colossaux qu'elle reçoit depuis presque quatre ans. Dans une logique proche de celle des réseaux sociaux, les entreprises qui développent ce type d'IA cherchent à capter l'attention de leurs clients et à maximiser leur engagement pour les retenir sur l'application le plus longtemps possible.

Ce marché de « l'intelligence artificielle relationnelle » ne se limite d'ailleurs pas aux applications téléchargeables : le constructeur de smartphones Honor, par exemple, a lancé en 2026 le « Robot Phone », un modèle « *émotionnellement intelligent, capable de ressentir, d'évoluer et de coexister avec son utilisateur* », censé devenir ainsi « *un véritable compagnon de vie* ». D'autres projets ont déjà vu le jour ou sont en cours de développement, à l'instar des « robots d'assistance » pour les personnes âgées ou encore des « jouets augmentés », ciblant plus spécifiquement le marché que représentent les enfants.

Risques et opportunités

Si le marché des IA sociales est vaste et ses perspectives de profits immenses, le développement de ce type de technologies comporte également de nombreux risques. Étant conçus pour renforcer l'engagement de leurs utilisateurs, les *chatbots* de compagnie peuvent devenir une source d'addiction et les amener à confondre les relations réelles et les relations virtuelles. Étant présentées comme une réponse au problème

de solitude que connaît notre société, les IA compagnons pourraient en réalité contribuer à aggraver la situation en détournant certaines personnes des relations humaines véritables et en les isolant encore davantage.

Les drames liés à une utilisation intensive de ces applications se multiplient depuis trois ans, certains utilisateurs ayant été poussés par l'IA à des comportements dangereux, allant jusqu'au meurtre et au suicide. Si ces situations sont complexes, nous pouvons toutefois identifier deux causes principales à l'origine de ces accidents : premièrement, les IA génératives produisent des réponses statistiques et ne comprennent pas ce qu'elles expriment ; deuxièmement, ces IA sont conçues pour ressembler le plus possible aux êtres humains et induisent une perte de repères problématique chez des utilisateurs parfois fragiles.

Comment se positionner, en tant que citoyens ?

Dans la révolution IA que nous vivons depuis quatre ans, le sujet des IA sociales est loin d'être marginal et devrait retenir davantage notre attention. De plus en plus de voix s'élèvent pour alerter contre le danger que représente le développement de ce type de technologies. Après avoir, un temps, soutenu le développement de *chatbots* dotés d'une « *véritable intelligence émotionnelle* », le directeur de Microsoft AI, Mustafa Suleyman, prend désormais position contre ce genre d'usages : « *Nous ne devrions pas traiter les modèles comme s'ils possédaient des sentiments, des préférences, des droits ou une quelconque légitimité à agir sur notre bien-être,* écrivait-il dans un article de blog en septembre 2026. *La conscience est le fondement de nos systèmes éthiques, juridiques et politiques. Inviter une autre entité à partager ces droits, même de façon indirecte, est injustifié et ne fera que compliquer davantage le contrôle et l'harmonisation de l'IA.* »

En tant que citoyens, nous attendons légitimement que ces questions soient débattues publiquement et que nos responsables politiques s'en emparent, dans une perspective législative. Voter des lois pour contenir les risques liés à ces technologies semble être la meilleure façon de protéger les utilisateurs. En octobre 2025, l'État de Californie a promulgué une série de lois visant à réguler les agents conversationnels, dont l'une – le texte SB243 – concerne plus précisément ces IA dites « de compagnie ». À l'été 2026, la Chine, de son côté, a carrément interdit leur commercialisation. En Europe, pour l'heure, aucune loi ne permet d'encadrer spécifiquement les agents conversationnels et les restrictions d'âge censées protéger les mineurs sont extrêmement faciles à contourner.

Comment se positionner, en tant que chrétiens ?

Dans le domaine de la foi, les applications proposant de « discuter avec Jésus » se multiplient également : Jesus AI, Virtual Jesus, Ask Jesus… Des *chatbots* qui se présentent parfois comme étant le Christ lui-même. Si les risques évoqués dans le domaine des relations personnelles nous interpellent, ceux relatifs à un usage spirituel de l'intelligence artificielle devraient nous alerter au même titre, tant les risques de déviance et de manipulation sont évidents. Avec les agents conversationnels, il est fondamentalement question de l'authenticité de nos relations – avec l'autre, avec la société, avec Dieu –, de notre conception de l'humain et de notre rapport au réel.

Le document *Antiqua et Nova*, publié au début de l'année 2025 par les dicastères pour la Doctrine de la foi et pour la Culture et l'Éducation, souligne bien qu'établir « *une équivalence trop forte entre l'intelligence humaine et l'intelligence artificielle comporte le risque de nous faire succomber à une vision fonctionnaliste, selon laquelle les personnes sont valorisées en fonction des tâches qu'elles peuvent accomplir* ». Le texte rappelle également que « *la valeur d'une personne ne dépend pas de la possession de capacités singulières, de réalisations cognitives et technologiques ou de succès individuels, mais de sa dignité intrinsèque fondée sur le fait qu'elle est créée à l'image de Dieu* ». Pour l'Église catholique, il est fondamental que l'IA soit considérée pour ce qu'elle est : « *un outil et non une personne* »[1]. ▮

1. Source : *Antiqua et Nova, Note sur les relations entre l'intelligence artificielle et l'intelligence humaine*, Vatican (2025) https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_ddf_doc_20250128_antiqua-et-nova_fr.html

Scannez le QRcode pour télécharger la fiche en format numérique

Pôle dialogue, bien commun et amitié sociale – Observatoire Innovation & Société
Conférence des évêques de France - 58, avenue de Breteuil - 75007 Paris
innovation.societe@cef.fr
eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/innovation-societe-eglise/

Comité éditorial : Bernard Jarry-Lacombe - Grégory Aimar - Delphine Brault - Éric Charmetant - Matthieu Guillermin - Laure Tabouy

Maquette et mise en page : Laurence Vitoux / Service Publications & Éditions de la CEF